

Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour la troisième année consécutive, la Ville de Besançon a été bénéficiaire en 1993 de la Dotation de Solidarité Urbaine. La somme perçue à ce titre en 1993 s'est élevée à 5 653 873 F.

L'article 8 de la loi n° 91.429 du 13 mai 1991 prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours de l'exercice précédent, présente au Conseil Municipal, avant la fin du second trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice écoulé et les conditions de leur financement.

Les actions entreprises par la Ville au cours de l'année 1993 au titre de la politique de développement social urbain ont été les suivantes :

I - Opérations d'investissement pour 5 744 692 F dont 4 219 485 F pour la part Ville, somme à laquelle il convient d'ajouter deux participations : 2 500 000 F et 4 000 F correspondants à des maîtrises d'ouvrage non assurées par la Ville, soit un total d'investissement de 8 248 692 F

A - Développement Social du Quartier Palente / Orchamps

Aménagements Orchamps	Montant payé en 1993	Part Ville
- bancs et jeux pour enfants rue Chopin) - bancs allée des Pervenches) - suppression bac à sable rue Berlioz)	35 000 F	35 000 F
- clôture allée des Campenottes	25 000 F	25 000 F
- réparation kiosque place des Orchamps	20 000 F	20 000 F
- aménagement en cour urbaine de la rue Gounod	2 117 956 F	1 481 756 F
- études et maquette architecte	50 000 F	50 000 F

Pose de bancs (MO, fournitures, sable, bancs)	Montant payé en 1993	Part Ville
- 3 bancs, 10 rue Debussy	23 353 F	23 353 F
- 4 bancs, 14 rue Debussy	48 704 F	48 704 F
- 6 bancs, square Berlioz	36 006 F	36 006 F
- jeux de boules, rue Chopin	20 200 F	20 200 F
- 3 bancs, 30 rue Chopin	38 353 F	38 353 F
- 3 bancs, 15 rue Chopin	19 353 F	19 353 F
- 3 bancs, 83/87 boulevard Blum	14 253 F	14 253 F
- pose d'un grillage de protection et d'une haie (achats de plantes), rue des Géraniums	16 918 F	16 918 F

B - Développement Social de la Cité Brulard

	Montant payé en 1993	Part Ville
- équipement d'aires de jeux	69 720 F	69 720 F
- travaux sur le bâti HLM - Participation Ville		2 500 000 F
- maquette d'études	49 812 F	34 868 F
- aménagement panneau information chantier - Participation Ville		4 000 F
- aménagement local DSQ Brulard	25 000 F	16 500 F
- aménagements mobilier Bibliothèque Brulard	67 000 F	67 000 F
- dalles sous jeux école maternelle	34 700 F	34 700 F

C - Développement Social Ilot de Planoise

	Montant payé en 1993	Part Ville
- balançoire, bancs, dalles	20 000 F	20 000 F
- filet pare-ballons, rue Malines	50 000 F	50 000 F
- jeux abords école Ile de France	18 000 F	18 000 F
- aménagement local DSU Planoise - Mobilier	10 000 F	10 000 F
- installation mobilier jeux, 2 rue Malines	27 160 F	27 160 F
- acquisition d'un banc et d'une corbeille (mise en place non comprise) 2 380 F + 1 448 F, 10 rue du Brabant	3 868 F	3 868 F

D - Développement Social Fontaine-Écu

	Montant payé en 1993	Part Ville
- Cité des Montboucons : aménagement des pieds d'immeubles et d'une aire de jeux)	1 758 354 F	1 292 774 F
- passage inférieur Coubertin pour piétons)		
- installation d'un point d'eau square Coluche	5 429 F	5 429 F

E - Développement Social Cité de l'Amitié

	Montant payé en 1993	Part Ville
- filet pare-ballons	50 000 F	50 000 F

F - Développement Social des Clairs-Soleils

	Montant payé en 1993	Part Ville
- Foyer des Clairs-Soleils - Construction d'escaliers	109 323 F	109 323 F
- rue de Chalezeule (sur transformateur) bâtiment La Banane - Fourniture et pose d'un grillage de protection	12 041 F	12 041 F
- HLM Mirabeau - Enduit superficiel sur parc à voitures	19 889 F	19 889 F

G - Tous quartiers

	Montant payé en 1993	Part Ville
- maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale avec le CAL du Doubs :		
. Orchamps/Palente et Montrapon/Fontaine-Écu	474 000 F	254 000 F
. Brulard et Planoise	474 000 F	294 417 F
- travaux d'imprimerie pour information pour 4 quartiers	30 000 F	30 000 F

II - Opérations de fonctionnement pour 10 095 968 F*Planoise*

Participation de la Ville - Loyer local DSU avenue Ile de France 12 000 F

A - Secteur Formation - Emploi des Jeunes

- Fonctionnement de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (516 000 F),
du Fonds Mutualisé de Formation des CES (310 000 F), des Correspondants
Emploi Formation de Quartier (37 500 F) 863 500 F

- Mise à disposition de locaux pour les créateurs d'entreprises dans les quartiers -
Charges et travaux (268 200 F) - Subvention au GIE Point + Entreprises
(380 000 F) 648 200 F

- Subventions aux associations intervenant dans les domaines de l'insertion
et de la formation des jeunes 340 000 F

ACEREP pour l'APP 220 000 F

FORUM Jeunes 4 000 F

FRATE 80 000 F

CRÉ-ENTREPRENDRE 36 000 F

B - Animation Socio-Culturelle - Animation de quartier - Intégration

1) Animation Socio-Culturelle 486 116 F

- Fonctionnement du Conseil Bisontin des Jeunes 34 028 F

- Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon
Centre du Loutelet 392 088 F
(Poste Directeur FONJEP : 279 088 F -
Subvention fonctionnement : 113 000 F)

- Centre Information Jeunesse 60 000 F

2) Animation de Quartier

- Fonctionnement des équipements de quartiers municipaux : Maison Pour Tous (y compris Opération Vacances)		2 438 424 F
* Dépenses générales	110 109 F	
* Montrapon	705 758 F	
* Grette	561 611 F	
* Planoise	616 311 F	
* Clairs-Soleils	444 635 F	
- Subventions aux équipements associatifs d'animation de quartier		2 290 080 F
* MJC Palente - Fonctionnement	762 080 F	
* Projets et bibliothèques	88 000 F	
* Maison de Quartier Saint-Ferjeux - Fonctionnement (y compris subvention exceptionnelle de 230 000 F)	693 000 F	
* Chantier d'insertion	11 000 F	
* Foyer des Jeunes Travailleurs (extension : 200 000 F - Fonctionnement : 144 000 F)	344 000 F	
* Régie de Quartier Fontaine-Écu	230 000 F	
* Diverses associations de quartier et projets d'animation de quartier	162 000 F	

3) Intégration des populations immigrées 295 000 F

- Fonds d'Aide à la Vie Associative FAVA	20 000 F
- Subvention aux associations du secteur intégration (Palmeraie : 25 000 F - ARETE : 250 000 F)	275 000 F

C - Prévention de la Délinquance

- Opération vacances été 93 pour les jeunes présents dans les quartiers - Subventions aux associations	163 704 F
- Insertion professionnelle de jeunes : Chantiers Loutelet (80 000 F), ADDSEA (24 600 F), Forestage (32 840 F), Roseau BTS (108 000 F)	245 440 F
- Lutte contre la toxicomanie - Subvention à Espoir Drogue	126 000 F
- Accompagnement scolaire - Soutien aux associations (APAS 67 500 F, PARI 20 000 F, École Jean Macé 12 500 F) et aux MPT 241 093 F	341 093 F
- Diagnostic local de sécurité - Étude par le laboratoire de sociologie part 1993	116 481 F
- Subventions aux associations du secteur Prévention	114 930 F
- Prévention Spécialisée dans les quartiers	1 560 000 F
- Subvention ADDSEA Rond Point	25 000 F

La dépense totale affectée aux actions de développement social urbain s'élève donc pour l'année 1993 à 18 344 660 F pour laquelle la dotation perçue de l'État représente 32,44 %.

La Ville bénéficie à nouveau en 1994 de cette dotation de solidarité urbaine, soit 6 748 139 F qui permettra de poursuivre la politique engagée depuis de nombreuses années en ce domaine.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, juste un mot pour observer qu'en investissement, les dotations qui sont réparties entre les différents quartiers sont de montant quand même très inégal. Je voudrais citer l'exemple du quartier de l'Amitié où là il y a une opération retenue en 1993, donc je voulais insister auprès de vous sur un souci de répartition, pluriannuelle peut-être, qui veille justement à ce que l'équilibre soit pris en compte entre l'effort qui doit être accompli au bénéfice des différents quartiers de la Ville.

M. LE MAIRE : Les demandes sont différentes et quand l'investissement en vaut la peine, autant le faire tout de suite plutôt que de procéder par tranches. Mais on essaie quand même d'avoir ce souci d'équité dont vous parlez.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ces temps de mémoire courte, je tiens à rappeler que cette ressource qui n'est tout de même pas négligeable puisqu'on attend 6 748 000 F pour l'an prochain est le fruit d'une réforme mise en place par la gauche, la loi Delebarre. Je rappelle que cette loi fit l'objet d'une opposition farouche de la droite, la presse Hersant soufflant sur les braises. J'ai même été obligé, cela m'a coûté, d'acheter le Figaro magazine, ce journal officiel des salles d'attente et des hôtels. En rappelant qu'au départ il s'agissait de répartir autrement la masse de la dotation globale de fonctionnement en ponctionnant sur les villes les plus riches au bénéfice de celles qui ont un important parc de logements sociaux, traduit dans la presse en question, cela donnait, je cite : «non au RMI des villes ! la DSU étant considérée comme tel, des villes prises dans la nasse, une taxe sur la bonne gestion» et on nous donnait, il y avait de quoi faire pleurer dans les chaumières les «rombières figaro magazinières», la liste des villes mises à contribution : Annecy, Arcachon, Chamalières, Chamonix, Saint-Raphaël, Versailles. On n'a pas osé mettre Neuilly et La Baule.

Si je rappelle ces faits, c'est pour que nous soyons vigilants face à d'éventuelles remises en cause de la loi. L'empire Hersant est toujours puissant, on l'a bien vu. M. HERSANT qui ne met jamais les pieds à Strasbourg a été réélu Député Européen parce qu'il faut compter avec lui, avec le poids des médias qu'il contrôle. Et il est tout à fait significatif que dans son édition du vendredi 24 juin, rubrique Figaro-ci, Figaro-là, là je ne l'ai pas acheté mais je vais à la Médiathèque le regarder de temps en temps, le Figaro a consacré quelques lignes à un petit ouvrage qui s'appelle Besançon de A à Z, 12 lignes ce n'est pas beaucoup, mais que l'œuvre impérissable de notre collègue ait trouvé place dans les colonnes de ce quotidien, voilà qui est révélateur. Et il est dit que ce dictionnaire est, je cite : «une manière de prendre date pour un challenger possible du Maire de Besançon». Diable, si à Paris où tout se décide, parce que cela se décidera à Paris ces choses-là, l'auteur est le challenger possible, cela signifie que dans les rapports de force entre États Majors cela remue. A votre place Monsieur JACQUEMIN, je me ferais du souci (rires). Veillons donc au grain pour que la péréquation qui nous permet de recevoir un crédit non négligeable ne soit pas remise en cause parce qu'il faut quand même savoir où on en est même si les grands médias sont muets. J'ai ici la proposition de loi de M. de VILLIERS tendant à abroger le monopole de la Sécurité Sociale, c'est le titre de ce projet de loi dans lequel il est demandé, je cite : «la liberté des prestations de santé et des médicaments» et dont l'article 4 est brutal et sommaire, je le cite : «le monopole de la Sécurité Sociale est abrogé». Des hommes et des femmes avertis en valent beaucoup et je crois qu'il nous faudra être très vigilants.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ferai deux remarques. La première sera pour la DSU effectivement qui je crois est au centre de ce point de l'ordre du jour. Je pense que M. PINARD revient toujours sur les mêmes débats. Il fait du débat politique qui a eu lieu en son temps sur cette question une présentation des plus simplificatrices et des plus outrancières. Je me rappelle de ce débat, peut-être y étiez-vous vous-même Monsieur le Maire. Je rappelle simplement qu'il y a eu des

jugements qui étaient quelquefois réservés notamment sur le système de calcul de cette DSU et sur les critères qui fondaient son calcul. Je ne crois pas qu'il ait été, en tout cas de ma part, pris des positions contre cette DSU. Je ne peux pas laisser dire cela ici. Nous avons émis, je le répète, des réserves sur ces critères.

Pour ma part, je crois que c'est une bonne politique que d'aider les villes à mener une politique sociale. Je pense d'ailleurs qu'elle se prolonge aujourd'hui à travers le contrat de ville dont nous avons encore parlé cet après-midi à l'Office Municipal d'HLM. Donc je pense qu'il ne faut pas réduire le débat à ce que vient de dire Joseph PINARD. Profiter de cela pour critiquer un élu qui, à très juste titre, dans une période où chacun commence à parler d'élection, réfléchit, apporte sa contribution à la réflexion, je ne vois là rien de plus qu'une démarche dans un cadre parfaitement démocratique. Et ne pas tolérer qu'un élu s'exprime à travers un manuel ou un ouvrage, vous le tournez un peu en dérision, je ne trouve pas cela tout à fait convenable. Pour ma part, j'ai lu l'ouvrage de M. VIALATTE, je travaille avec et je pense qu'on lui donnera naturellement des suites.

M. LE MAIRE : Nous essaierons de rester calmes durant douze mois encore.

La discussion est close.

Dont acte.